

COMMUNIQUE

Les Missions Locales au cœur du Plan Jeunes

Février 2021

Insertion sociale et professionnelle #1jeune1solution

A chaque jeune sa solution !

>>> Contexte :

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, un plan de relance économique de 100 milliards d'euros a été lancé avec pour priorité la lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi.

Un de ses volets, le plan « #1jeune1solution », comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans le cadre du plan 1jeune 1solution, les Missions Locales sont mobilisées pour réussir le plan jeunes. Le réseau des 440 Missions Locales accompagne chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie. Il joue un rôle clé dans le déploiement du plan 1jeune1solution.

>>> Solution n°1 : Pousser la porte de sa Mission Locale

Le contexte actuel a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes. Bon nombre de leurs projets ont été remis en cause et l'avenir leur paraît incertain.

Tous les jeunes de 16 à 25 ans qui cherchent des solutions peuvent se rendre dans la Mission Locale de leur territoire. Elle leur permettra de faire le point sur leur parcours de vie et les accompagnera dans la définition d'un projet professionnel, notamment grâce à l'utilisation de la boîte à outils délivrée par le plan gouvernemental 1jeune1solution (France Relance).

Selon leur niveau, leurs besoins, leurs difficultés, ils peuvent bénéficier de réponses individualisées pour définir un objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir un projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.



L'objectif des Missions Locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Pour exemple, le versement de l'aide financière exceptionnelle des jeunes accompagnés par Pôle emploi ou l'Apéc s'appuie sur un diagnostic, social et financier, de la situation du jeune, établi par la Mission Locale.

RAPPEL > Dans le cadre de la loi "Pour une école de la confiance", la formation des jeunes mineurs est obligatoire jusqu'à 18 ans. Les Missions Locales en assurent la mise en œuvre.

>>> Plusieurs leviers d'actions

Les principaux leviers d'action proposés aux jeunes, en fonction de leur situation et de leur projet, sont les suivants :

- Un accompagnement dans l'orientation
- Une mobilisation adaptée de tous les dispositifs favorisant l'insertion
- Un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie jeunes
- Un accompagnement adapté aux jeunes de 16 – 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- Des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets
- Des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- Des propositions de missions de Service Civique de proximité.

>>> Pour passer en « Mode avenir », une seule adresse, la Mission Locale

Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac

Rue du Coq Vert 15000 Aurillac

04.71.45.60.35

contact@missionlocale-aurillac.fr

Daniel COUBETERGUE – Directeur
d.coubetergue@missionlocale-aurillac.fr



Les Missions Locales vous accompagnent dans votre recrutement

AIDES À L'EMBAUCHE

AIDES - DE 26 ANS

CONDITIONS

- Employeurs et associations sans limite de taille
- > Embaucher un jeune - 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/03/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**



Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

APPRENTISSAGE

CONDITIONS

- Employeurs < à 250 salariés, sans condition
- Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%
- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

AIDE FINANCIÈRE

5 000 € pour les -18 ans année 1

8 000 € pour les 18 ans et + année 1



En contrat d'apprentissage seulement, bascule sur l'aide unique si

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

CONTRATS AIDÉS

CUI-CAE PEC JEUNES

CONDITIONS

- Employeurs secteur non marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



65% du SMIC - **80%** résidents QPV / ZRR

La durée de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations pour les jeunes résidant en QPV ou ZRR, l'aide pourra être portée à 80 % du SMIC Dans la limite de 26 h hebdo pour tous les publics

CUI-CIE JEUNES

CONDITIONS

- Employeurs du secteur marchand
- > Embaucher un jeune de 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD de 6 à 9 mois qui peut être renouvelé dans la limite de 18 mois, voire plus dans certains cas)

AIDE FINANCIÈRE



47% du SMIC dans la limite de 32h hebdo

La durée initiale de l'aide est comprise de 6 à 9 mois ne pourra excéder 18 mois, sauf dérogations

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)



jusqu'à **8 000 €** pour un CDD sur 2 ans maximum

17 000 € pour un CDI sur 3 ans maximum

EMPLOIS FRANCS

CONDITIONS

- Entreprises et associations
- > Embaucher un jeune résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI



Le plan #1jeune1solution pour soutenir l'emploi des jeunes

Prime à l'embauche,
apprentissage,
service civique,
formation à
des métiers
d'avenir, parcours
d'insertion... le plan

#1jeune1solution, c'est une série
de mesures pour accompagner
massivement et efficacement
les jeunes pour faire face aux
conséquences de la crise sanitaire
de la COVID-19 et la crise
économique qui en découle.

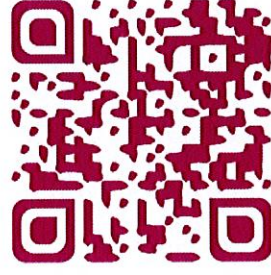


Les Missions Locales

informent et accompagnent
gratuitement les employeurs
dans leurs recrutements.

En tant que membre du Service
Public de l'Emploi, les Missions
Locales mobilisent les politiques
publiques de l'emploi pour
optimiser vos recrutements et
permettre aux jeunes que nous
accompagnons de devenir vos
prochains collaborateurs.

Trouvez la Mission Locale
la plus proche
de votre entreprise



www.missions-locales.org



Vous êtes à la recherche

de vos futurs

collaborateurs

1 jeune 1 solution

avec la Mission Locale

Découvrez toutes les mesures

du plan 1 jeune 1 solution

pour vous aider à recruter

plus facilement



Missions Locales
Auvergne-Rhône-Alpes

